



Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Villars-Epeney du 20 juin 2022

Président : Monsieur Hichem Tabka

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14.12.2021
3. Assermentation des nouveaux membres
4. Communications du président du Conseil Général
5. Élection du Président, des Vice-Présidents et des Scrutateurs (juillet 2022 à juin 2023)
6. Préavis n°7 - Comptes 2021
7. Préavis n°8 - modifications aux Statuts du SDIS
8. Rapport de gestion
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers

La séance se tient à la salle de Commune à Villars-Epeney.

Le président ouvre la séance à 20h00.

Le Président annonce une modification de l'ordre du jour : le point 7 - Préavis n°8 - modifications aux Statuts du SDIS est remplacé par l'élection d'une commission consultative pour le SDIS.

1. APPEL

Sur un total de 21 membres, **15 sont présents**, 5 sont excusés et 1 absent. Le **quorum** (33% des membres du Conseil Général) **est donc atteint**.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12.10.2021

En l'absence de remarques ou questions, le **procès-verbal du 14.12.2021 est adopté** à 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre ne se manifeste.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Président rappelle que nous avons beaucoup de chance, en tant que plus petite commune du Nord Vaudois, de pouvoir nous gérer dans un conseil de milice, sans partis politiques.

Certes il y a des divergences, mais il faut savoir s'accepter et s'écouter. Les membres du Conseil Général ne doivent pas hésiter à donner leur opinion, mais de façon courtoise envers les autres.

Le but étant d'éviter la tutelle ou une fusion avec une commune ayant beaucoup plus de dettes que nous.

5. ÉLECTION DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES SCRUTATEURS (JUILLET 2022 À JUIN 2023)

Élection du **Président** : Monsieur François Roulier propose **Monsieur Hichem Tabka**, ce dernier est **élu par acclamation**.

Sur proposition de Madame Corinne Roulier, **les Vice-Présidents actuels sont réélus par acclamation** :

1^{er} Vice-Président : Monsieur Julien Leuthold

2^e Vice-Président : Monsieur François Roulier

Les **scrutateurs**, **Madame Anne-Marie Sürmely**, **Madame Corinne Roulier** et **Madame Peri Handschin** sont **réélues par acclamation**.

6. PRÉAVIS N°7 : COMPTES 2021

Madame Gondoux Cea lit le préavis numéro 7 de la Municipalité.

[le préavis n° 7, lu tel que communiqué au Conseil, est annexé au présent procès-verbal]

[le Rapport de gestion 2021 tel que communiqué au Conseil, est annexé au présent procès-verbal]

Madame Handschin, rapporteuse de la Commission de Gestion, informe le Conseil Général que l'un des membres de ladite commission, Monsieur Bernard Duthé, a posé des questions à la Municipalité et qu'il ne s'est pas encore prononcé sur l'acceptation du préavis n° 7.

Madame Handschin lit le rapport de la Commission de Gestion.

[le rapport de la Commission de Gestion est annexé au présent procès-verbal]

La Commission de Gestion, par deux voix pour et une voix sous réserve, demande au Conseil Général d'accepter le préavis n° 7 tel que présenté.

Monsieur Bernard Duthé constate qu'aucun rappel n'a été fait pour des factures impayées, alors que la commune ne dispose pas de liquidités, et pose les trois questions suivantes à la Municipalité :

Des factures concernant des permis d'habiter pour un montant 20'603.35 francs avaient été émises par l'ancienne municipalité.

1. Est-ce que ces factures ont bien été enregistrées et si oui où figurent-elles dans les comptes par ordre administratif ?
2. Combien de ces factures ont-elles été payées entièrement et partiellement ?
3. Pourquoi des rappels n'ont pas été effectués pour des factures non-payés ?

La Municipalité, fait remarquer que les réponses avaient déjà été données à la Commission de Gestion, et elle y répond comme suit :

1. les factures en question sont enregistrées dans le compte du bilan 9115 (débiteurs), avec le détail des écritures.
2. le chiffre exact n'est pas encore connu, la boursière travaillant à 10 % pour la commune elle n'a pas encore eu le temps de traiter la question, mais une situation sera effectuée et toutes les factures reprises une à une, les rappels seront envoyés.
3. la réponse a été donnée au point précédent.

Monsieur Ferdinand Cornamusaz fait remarquer qu'il y a environ 22'000 francs de provisions sur les débiteurs. Si l'argent rentre, le déficit sera diminué d'autant.

(ses questions ayant obtenu des réponses, Monsieur Bernard Duthé signe le rapport de la Commission de Gestion)

Une question de Monsieur Michael Tomov (excusé) est lue : il demande des clarifications par rapport aux 4'342.90 francs de frais d'entretien payés par la commune pour les extincteurs privés. Le comptable répond que le montant correspond à la facture du 12.02.2021 de l'entreprise Alpina pour les contrôles et les remplacements des extincteurs. La location des extincteurs ayant rapporté 480 francs à la commune.

Monsieur Bernard Duthé demande des clarifications par rapport au compte électricité / achat d'eau, constatant un déficit de la vente de l'eau par rapport à l'achat.

Le comptable et Monsieur Ferdinand Cornamusaz expliquent que ces montants sont liés à la date avancée à laquelle les compteurs ont été relevés.

Monsieur François Roulier propose d'effectuer à l'avenir les relevés systématiquement en septembre / octobre pour que les factures soient payées au 31 décembre.

Monsieur Julien Leuthold aborde la question des eaux usées et d'épuration. Il constate les charges se montant à 32'600 francs, 10'000 pour l'épuration et 14'000 francs pris sur les réserves. La STEP péclote de plus en plus, il faudra selon lui augmenter la taxe ou alors investir pour diminuer les frais courants par la suite.

La Municipalité réfléchit cette année aux 2 solutions : améliorations ou investissements.

Monsieur Julien Leuthold constate l'augmentation du nombre de locations du refuge et demande s'il est possible d'augmenter les frais de location.

Monsieur François Roulier constate le manque d'entretien, mais fait remarquer que d'autres frais prioritaires viennent avant.

Monsieur Jean-Daniel Roulier demande pourquoi il n'y a pas de différence entre la location pour les membres de la commune et les autres.

On lui précise que les villageois payent actuellement 60 francs, les externes 120.

Monsieur Pierre Heinzer demande d'où viennent les 4'892 francs figurant au compte Conseil Communal frais pour les heures et les kilomètres (compte 101306.00).

La Municipalité lui répond qu'il s'agit de rattrapages des exercices 2019, 2020 et 2021.

Le préavis n° 7 est adopté à 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

7. ÉLECTION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR LE SDIS

(point modifié de l'ordre du jour)

Le Président explique que les statuts du SDIS n'ont pas été acceptés l'année passée par certaines communes.

Monsieur Arber Miftari explique que notre commune doit constituer une commission pour valider la nouvelle proposition du SDIS.

Aucun Conseiller ne se manifestant pour faire partie de cette commission, le Président demande aux membres de la Commission de Gestion s'ils sont d'accords de constituer la commission du SDIS. **Les membres de la Commission de Gestion acceptent et sont élus.**

8. RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion n'est pas traité à nouveau, car il fait partie du point 6 concernant le préavis n° 7.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité informe qu'il y aura peut-être des perturbations du réseau d'eau les 29 et 30 juin, liées au nettoyage du réservoir, mais sans incidence sur la propreté.

Les habitants seront avertis.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Julien Leuthold demande si la Municipalité a des informations concernant la salle de gymnastique triple avec réfectoire construite à Yvonand.

Monsieur Arber Miftari qu'elle n'a malheureusement pas plus d'informations à l'heure actuelle et qu'il fera un retour à Monsieur Leuthold dès qu'elle en saura plus.

Monsieur Julien Leuthold trouve dommage que seuls les habitants assermentés reçoivent la communication pour le Conseil Général.

Monsieur François Roulier demande si la loi sur les communes autorise une information plus large.

Monsieur Pierre Heinzer fait remarquer que les convocations sont mises sur le site Internet.

Monsieur François Roulier informe que Madame Nicole Schneider n'a pas reçu la convocation. Le Président fait circuler la liste d'adresses mail pour contrôle.

Monsieur Julien Leuthold demande si des informations pourraient être envoyées à tous les habitants. Monsieur Attila Krüzsely propose un tout-ménage avec des informations sur le fonctionnement du Conseil Général. Monsieur Bernard Duthé trouve que c'est une excellente suggestion.

Le Président délègue cette tâche à la secrétaire municipale (car c'est la Municipalité qui est en charge de la communication).

Monsieur Julien Leuthold rappelle qu'un accueil des nouveaux habitants était organisé par la Municipalité avant le COVID.

Monsieur Bernard Duthé demande si la Municipalité avait été avertie de la fermeture de la route (en direction de Cheseaux-Noréaz).

La Syndique lui répond que la Municipalité a reçu l'information deux jours avant la fermeture.

Monsieur Julien Leuthold demande s'il n'existent pas d'autres containers pour le verre usagé, car les trois compartiments du container actuel ne se remplissent pas au même rythme.

Le Président propose l'affichage d'un panneau expliquant que l'on peut mettre le blanc dans le brun et le brun dans le vert si les premiers compartiments sont remplis.

Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz se renseigne auprès de la STRID.

Madame Corinne Roulier félicite Monsieur Yves-Etienne Cornamusaz pour la tenue de la déchetterie, car tout est 'nickel' depuis qu'il s'en occupe. Le Président se joint aux félicitations.

Madame Moranne Roulier remercie Monsieur Pierre Heinzer pour le site Internet.

Et Monsieur Julien Leuthold remercie la Municipalité qui fête sa 1^{ère} année.

Monsieur Jean-Daniel Roulier demande s'il y aura une fête pour le 1^{er} août cette année.

Madame Moranne Roulier lui répond que c'est encore en discussion, et appelle les membres du Conseil Général à se manifester s'ils désirent participer à l'organisation.

En l'absence d'autres points, le Président du Conseil Général, Monsieur Hichem Tabka, clôt la séance du Conseil Général de Villars-Epeney à 21h05.

Le Président

Le secrétaire



Municipalité
Villars-Epeney

Préavis no 7/2022 du 25 mai 2022

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

Concernant

Les comptes de l'exercice 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021

Le résultat de l'exercice présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 43'238.16 pour un budget prévoyant un excédent de charges sur les revenus de CHF 89'975.- avec la rénovation du chemin pour un coût de CHF 90'900.-. L'excédent de charges a été déduit de la fortune (compte 9290.00). Le total du compte de fonctionnement 2021 s'élève à CHF 449'029.92.

Nous avons établi un tableau des écarts par sous dicastère en mettant en relation les comptes et le budget 2021. Lors de la séance avec la Commission de Gestion du 15 juin 2022 il nous a été signalé que nous n'étions pas en possession du bon budget. Pour cette raison, cette année, nous ne pouvons pas mettre en relation les comptes et le budget 2021 pour définir et expliquer les éventuels écarts.

REMARQUES :

- IMPOTS

L'exercice 2021, comme en 2020, a été marqué par la pandémie de Covid 19 entraînant une baisse des rentrées fiscales, et malheureusement, le budget de CHF 313'341.00 était trop haut. De ce fait, les revenus de recettes ACI ont nettement diminué d'env. CHF 93'000.00.-.

- PEREQUATION

Le décompte définitif pour l'année 2020 s'est bouclé avec un solde en notre faveur de :
CHF 39'952.- pour la participation à la cohésion sociale ;
CHF 50'010.- pour la péréquation directe ;
CHF 3'879.- pour la réforme policière.

- SITUATION DES FONDS DE RESERVE DES RECETTES AFFECTEES

Dicastère	solde au 31.12.20	prélèvement en 21	solde au 31.12.21
Epuration	CHF 14'743.20	CHF 14'743.20	CHF zéro
Eau potable	CHF 50'420.63	CHF 12'732.83	CHF 37'687.80

En ce qui concerne le fonds de réserve du dicastère de l'épuration à CHF 0.00 au 31.12.2021, il faudra prévoir une augmentation de la taxe d'épuration en 2023 et fera l'objet d'un préavis lors d'un prochain conseil.

Dicastère	solde au 31.12.20	attribution en 21	solde au 31.12.21
Déchets	CHF zéro	CHF 1'825.66	CHF 1'825.66

Le fonds de réserve « déchets » était inexistant au 31.12.2020.

Les comptes 2021 ont été révisés par la fiduciaire PB Fiduciaire en date du 27 avril 2022 et le rapport de révision a été transmis à la Commission de gestion le 15 juin 2022.

CHARGES ET REVENUS PAR DICASTÈRES

	Exercice 2021		Exercice 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	74'821.20	11'571.50	47'735.19	0
Finances	93'723.71	260'239.18	116'856.24	359'451.62
Domaines et bâtiments	43'107.80	31'617.25	22'876.00	20'347.80
Travaux	59'312.75	38'192.60	78'187.72	38'426.33
Instruction publique et culte	50'800.25	0	45'411.30	0
Police	28'807.08	6'044.00	24'407.80	7'175.75
Sécurité sociale	71'064.90	30'735.00	112'533.30	45'502.00
Services industriels	27'392.23	27'392.23	43'801.70	43'801.70
Clôture cpte fonction.	0.00	43'238.16	22'895.95	0.00
Total	449'029.92	449'029.92	514'705.20	514'705.20

CONCLUSION

La Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les comptes 2021, en votant le texte ci-dessous :

LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-EPENEY

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de la Commission de gestion, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

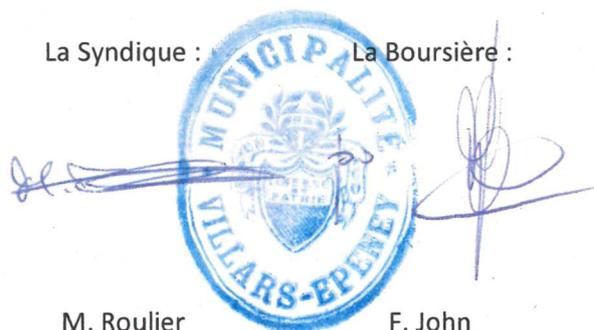
Décide :

Article 1 : d'approuver les comptes communaux et le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021, et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Boursière :

The image shows the official seal of the Municipality of Villars-Epenev, which is circular and contains the text 'MUNICIPALITE VILLARS-EPENEY'. Overlaid on the seal are two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for M. Roulier, and the signature on the right is for F. John.

M. Roulier

F. John

Annexes : - comptes de fonctionnement par dicastère et par nature 2021
- bilan 2021

Rapport de la commission de gestion pour les comptes de l'année 2021

Préambule :

La Commission de gestion composée de M. François Roulier, M. Bernard Duthé et moi-même, s'est réunie le mercredi 15 juin 2022 à la salle communale pour vérifier les comptes de l'exercice 2021.

La commission a procédé au contrôle par pointage effectué aléatoirement à des pièces justificatives ainsi que par les questions posées à la boursière Mme John et à la municipale des finances Mme Gondoux-Cea.

Selon notre appréciation, les comptes communaux pour l'exercice 2021 sont conformes et correctement entretenus.

Commentaire :

Les comptes 2021 ont été révisés par la fiduciaire PB Fiduciaire en date du 27 avril 2022 et le rapport de la révision a été transmis à la commission de gestion le 15 juin. Le fiduciaire a effectué un review et non pas un audit.

Le résultat de l'exercice 2021 présente un excédent de charge sur les revenus de CHF 43'238,16 pour un budget prévoyant un excédent de charge sur les revenus de CHF 50'883,00. L'excédent de charge a été déduit de la fortune (compte 9290.00).

Le total du compte de fonctionnement 2021 s'élève à CHF 449'029,92.

En ce qui concerne le fond de réserve du dicastère de l'épuration à CHF 0.00 au 31 décembre 2021, il faudra prévoir une augmentation de la taxe d'épuration en 2023 et fera l'objet d'un préavis lors d'un prochain conseil.

Conclusion :

La commission de gestion recommande au Conseil Général d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2021 et de donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion.

La Commission de gestion tient à remercier la boursière Mme John et la municipale des finances Mme Gondoux-Cea pour l'excellent travail fourni.

Villars-Epeney, le 15 juin 2022

Bernard Duthé



François Roulier



Peri Handschin





Municipalité
Villars-Epeney

Commune de Villars-Epeney

Rapport de gestion 2021



Rapport de la Municipalité de Villars-Epeney

Au Conseil général sur sa gestion pendant l'année 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- De la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les Communes (art. 93b)
- Du règlement du 14 décembre 1979 (mise à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des Communes (art. 34)

La Municipalité à l'honneur de soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2021.

Les comptes sont présentés séparément.

CONSEIL GENERAL :

Le bureau du Conseil général se présentait comme suit :

Président : Hichem TABKA
1^{er} Vice-Président : Julien LEUTHOLD
2^{ème} Vice-Président : François ROULIER
Secrétaire : Attila KRUSSELY
Scrutateurs : Annemarie SURMELY, Peri HANDSCHIN, Corinne ROULIER et Stephano CEA

Toutes les commissions nommées pour la législature figurent sur le site internet.

Le Conseil général compte actuellement 22 membres.

Séances :

Le Conseil général a tenu 2 séances, au cours desquelles il a traité les objets suivants :

Séance du 12 octobre 2021 :

- Adoption du préavis n°1 : Arrêté d'imposition 2022

Séance du 14 décembre 2021 :

- Adoption du préavis n°2 : Budget 2022
- Adoption du préavis N° 3 : Autorisation générales de plaidés pour la législature 2021-2026
- Adoption du préavis n°4 : Compétence accordée à la Municipalité d'engager les dépenses de fonctionnements imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026
- Adoption du préavis n°5 : Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnement pour la législature 2021-2026
- Adoption du préavis n°6 : Autorisation de la limite en négatif sur le compte BCV avec amortissement sur 10 ans maximum

MUNICIPALITE :

Organisation :

La répartition des dicastères pour la législature 2021-2026 est la suivante :

Moranne ROULIER	Syndique	<ul style="list-style-type: none">• Administration communale• Police• Eau potable
Mary-Claude GONDOUX-CEA	Vice-Syndique	<ul style="list-style-type: none">• Finances• Environnement
Arber MIFTARI	Municipal	<ul style="list-style-type: none">• Ecoles• Affaires sociales• PC• Pompiers
Yves-Etienne CORNAMUSAZ	Municipal	<ul style="list-style-type: none">• Déchets• STEP• Cimetière• Forêts et domaine public
Yannick SURMELY	Municipal	<ul style="list-style-type: none">• Bâtiment et constructions• Routes et chemins publics

Séances :

A ce jour, l'exécutif a siégé 31x en séance ordinaire et n'a tenu aucune séance extraordinaire. Les membres de la Municipalité ont par ailleurs participé à plusieurs entretiens, séances, visites de chantiers, séances de commissions, etc.

Formations :

4 membres de la Municipalité ont participé les 1^{er} et 8 octobre 2021 à une formation dispensée par l'Union des communes vaudoises intitulé « Les Bases du pilotage communal ».

RELATIONS AVEC LA PREFECTURE ET LES BUREAUX DU DISTRICT :

La préfecture du district Jura-Nord vaudois a organisé une assemblée des syndics du district le 24 septembre 2021.

La visite annuelle de la commune par M. Fabrice DE ICCO, préfet, a eu lieu le 2 novembre 2021.

GREFFE MUNICIPAL :

Secrétariat :

Le personnel du greffe est composé d'une secrétaire municipale qui s'occupe également du contrôle des habitants

Les différentes tâches dont s'occupe la secrétaire communale, Mme Catherine BAUDRAZ, sont les suivantes :

Tâches secrétaire :

- Rédaction et mise en page des PV de séance de municipalité
- Rédaction et expédition des divers courriers
- Classement de la correspondance
- Mise en page des préavis
- Classement et tenue à jour des archives communales, recherches diverses
- Traitement des emails
- Statistiques des bâtiments

Contrôle des habitants :

- Attestations
- Arrivées et départs
- Migration Pgm du CH
- Infocompta

EFFECTIF DU PERSONNEL COMMUNAL :

- Une secrétaire communale à 10%
- Un employé communal à 10%
- Une boursière communale à 10-15%

ENGAGEMENT, DEMISSION, RETRAITE :

Engagement d'une boursière communale à 10-15%, Mme Fabiola JOHN. Démission de M. Ferdinand CORNAMUSAZ, boursier communal. Aucun départ à la retraite.

MANIFESTATIONS :

La Municipalité a organisé les festivités du 1^{er} août. Ces dernières se sont déroulées le 31 juillet 2021 au refuge de Clar-Chanay.

FINANCES :

Le personnel de la bourse communale se compose d'une boursière à temps partiel.

La nouvelle Municipalité est passée de 5 membres au lieu de 3 auparavant et a également engagé une nouvelle boursière à temps partiel ; ces changements vont engendrer une augmentation des vacations et forfaits.

La commission de gestion s'est réunie 2 fois entre le 1^{er} juillet et 31 décembre 2021 ; une première fois le 8 octobre concernant le préavis n° 1 et une seconde fois le 13 décembre pour les préavis n° 2 à 6.

En septembre, la Municipalité s'est réunie avec le fiduciaire afin de faire le point sur la situation financière de la Commune car dans le courant du mois de juillet, nous avons constaté qu'il allait être très difficile d'honorer les factures de créanciers d'env. CHF 61'414.00 non réglées depuis début 2021. Pour rappel, le compte à la BCV était négatif d'env. CHF -61'000.00 et un solde positif de CHF 2'211.99 sur le compte postal. C'est pourquoi nous avons dû prévoir une augmentation du taux d'imposition en 2022 (voir préavis n° 1) et demandé une autorisation de la limite en négatif à la BCV (voir préavis n° 6) afin de palier également aux montants de la cohésion sociale et autres charges telles que l'unité d'accueil, police, etc. qui ne cessent d'augmenter. Après bouclage des comptes à fin mai 2022, nous avons un excédent de charges d'env. CHF 43'000.00.

Pour ce qui est du détail des comptes 2021, le préavis y relatif est transmis séparément du présent rapport.

POLICE :

La commune de Villars-Epeney est désormais rattachée au poste d'Yverdon-les-Bains.

Le responsable d'antenne, le sergent Thierry STAREMBERG, continuera ses actions sous le contrôle de l'adjudant Laurent DIEBOLD, Chef de poste d'Yverdon-les-Bains.

EAU POTABLE :

Conformément à la législation en vigueur, l'eau de distribution fait l'objet d'analyses régulières effectuées par le laboratoire SITEC. Des analyses ont été effectuées au mois d'avril, octobre et novembre 2021.

Entretien et surveillance des installations de distributions :

Des remplacements de canalisations sur 300 mètres ont eu lieu sur la commune d'Yverdon-les-Bains ce qui a provoqué une coupure d'eau d'une journée pour la commune de Villars-Epeney.

Le réservoir est contrôlé régulièrement par la syndique et l'employé communal.

BORNES HYDRANTES :

L'entretien des bornes hydrantes par la société HINNI SA se poursuit. Celui-ci se fait annuellement.

FORETS :

L'entretien des forêts de la commune de Villars-Epeney est réalisé par l'association des propriétaires forestiers du triage Yverdon-Yvonand et environ. Durant l'année 2021, cette association composée des communes de Cheseaux-Noréaz, Yverdon, Yvonand et Villars-Epeney a admis comme nouveau membre la commune de Cuarny, membre jusque-là de l'association du triage du Sauteruz qui a été dissoute.

Sur la base d'un inventaire forestier réalisé au printemps 2020, un nouveau plan de gestion forestier réalisé par le bureau d'Ingénierie Forestière ILEX est en cours d'élaboration, valable pour la période 2020 à 2029.

STEP :

Durant le mois de février 2021, des travaux d'entretien ont été réalisés sur la STEP par l'entreprise Pousaz. Ainsi, le bassin d'aération a été vidé, les supports servant à la fixation de la biologie ont été sortis et nettoyés et les aérateurs situés au fond du bassin ont été renouvelés.

Malgré les travaux, les résultats d'analyses de la suite de l'année 2021 ne sont pas satisfaisants. Ainsi, à la fin du mois de novembre, une réunion est organisée à la STEP entre les responsables du canton, le représentant de la société Poyry, gérant la STEP, et la municipalité. De nombreuses hypothèses sont émises quant aux causes de ces dysfonctionnements, mais à la fin, tous sont unanimes pour essayer d'intensifier les raclages manuels dans le décanteur final et ainsi diminuer les résidus en suspension et améliorer la qualité de l'eau rejetée. D'autre part, il semble évident qu'il faudra envisager une rénovation conséquente de la STEP ou un raccordement à Yvonand.

ECOLES :

ASIYE :

La salle de gymnastique triple d'Yvonand a été terminée en décembre 2021 et est fonction.

Le site de l'école d'Yvonand a été agrandi de 6 classes pour la rentrée scolaire 2021. Et au vu de l'augmentation de la population de Pomy et région, il sera nécessaire de prévoir un agrandissement du site de Pomy. Une projection précise classe/élève a été demandée à la direction des écoles afin de définir le nombre de classes que l'ASIYE devra construire pour le futur établissement au vu de l'écart progressif qui se creuse à cause du nombre d'élèves qui augmente et le nombre de classes qui ne suit pas cette progression.

Même son de cloche pour les transports : les bus actuels ne pourront plus prendre en charge les enfants selon les normes de sécurité qui seront mises en vigueur par le Canton à partir de la rentrée scolaire 2023. De ce fait, les partenaires – Vuagniaux Voyages SA et ScolaCar (CarPostal), vont mettre à disposition des bus de 42 places le plus rapidement possible.

Il a aussi été décidé au sein du C.D. de l'ASIYE, avec l'aide de la commune d'Yvonand, d'être précurseur dans le domaine de la mobilité douce. CarPostal essaie de mettre en place des bus électriques pour le transport scolaire et a souhaité faire d'Yvonand et région une zone pilote pour ce type de projet.

Concernant les devoirs surveillés, sur le site de Pomy, en plus de la prestation traditionnelle des devoirs surveillés l'après-midi, une prestation de devoirs surveillés avec repas a été mise en place dès le 1^{er} novembre, les lundis et jeudis midi, ceci pour les élèves de 6-7-8P.

Enfin, les activités extra-scolaires ont été très fortement réduites, à cause de la pandémie. En remplacement des camps qui ont dû être annulés, des sorties sur une journée ont été organisées

RYMAJE :

Démission en bloc des membres élus du comité. Les deux membres restants ont dû gérer l'opérationnel avec ce manque de ressource.

Engagement d'une nouvelle directrice pour Pomy.

Dissolution de l'APAJYM et reprise de la gestion des structures par le RYMAJE, qui devient employeur. Un nouveau directeur RH-Finance a été engagé pour le fonctionnement du réseau.

Concernant l'opérationnel, pas d'ouverture supplémentaire pour la rentrée d'août 2022 mais un projet d'agrandissement de la garderie Château de sable est prévu pour palier à la forte demande qui se fait également ressentir dans toutes les structures (longues listes d'attente).

AFFAIRES SOCIALES :

ARAS :

La nouvelle législature 2021-2026 de l'ARAS JUNOVA débute en cette année 2021.

Un nouveau logiciel du nom de MOARI a été installé en juin 2021 pour remplacer PROGRES, utilisé depuis 24 ans, qui devenait obsolète au niveau des lois, normes et directives concernant l'aide sociale.

La réforme des prestations complémentaires AVS-AI est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Elle vise à maintenir le niveau des prestations, à renforcer la protection du capital prévoyance professionnelle et à réduire les effets de seuil.

Une nouvelle directrice RH a été recrutée courant 2021.

POMPIERS :

Les comptes 2021 sont meilleurs que prévu car les activités ont été réduites à cause de la pandémie, la masse salariale a été réduite, la baisse du taux hypothécaire, le retard de livraison de l'extension de la caserne ainsi que les recettes supplémentaires concernant les interventions.

La participation financière 2021 des communes est réduite de CHF 302'050.- (12%) diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 5.72 par rapport au budget (moyenne de CHF 36.46 par habitant dans les comptes vs CHF 42.18 au budget).

CONSTRUCTIONS :

Reprise des dossiers de l'ancien municipal des constructions. La Municipalité a octroyé un permis de construire pour un changement de production de chaleur.

ROUTES :

Reprise des dossiers de l'ancien municipal des routes. La Municipalité a engagé la HEIG CCDR pour la création d'un rapport sur l'état de la rue du Milieu à l'aide de carottage.

CIMETIERE :

Durant l'année 2021, les différentes tâches d'entretien du cimetière (tonte du gazon, désherbage des chemins en gravier et entretien des arbres) ont été assurées par notre employé communal, M. Yves-Etienne CORNAMUSAZ.

DECHETS :

La majeure partie des déchets des citoyens de la commune de Villars-Epeney sont collectés dans la déchèterie se situant en bas du village. Au cours de l'année 2021, 3 collectes porte-à-porte ont été organisées afin de récupérer les objets encombrants, le bois et la ferraille.

L'entretien de la déchèterie est fréquemment réalisé par l'employé communal. La société STRID basée à Yverdon gère le désapprovisionnement de la déchèterie communale.

Le tableau suivant récapitule les quantités des différentes catégories de déchets collectés ainsi que les frais d'élimination pour les années 2019, 2020 et 2021.

	2019		2020		2021	
	Quantité	Cout	Quantité	Cout	Quantité	Cout
Urbains incinérables (t)	11.23	3'209.57	11.33	3'280.66	11.2	3'198.54
Compostables (t)	13.06	1'632.5	13.06	1'632.50	13.7	1'759.64
Encombrants (t)	4.66	1'273.26	6.54	1'786.94	2.68	732.26
Verre (t)	2.82	-356.2	7.22	281.42	3.96	323.8
Papier-carton (t)	10.08	663.65	7.77	865.01	8.01	228.78
Déchets spéciaux des ménages (forfait à l'habitant)		123.4		168.6		120
Plastiques (t)	0.18	180	0.38	28.8	0.86	114.38
Inertes (t)	1	88	0.42	38.64	1.02	93.84
Aluminium (t)	0.57	-17.9	0.59	0	0.42	7
Nespresso (t)	0.32	0	0.32	0	0.36	0
PET (t)	0.36	0	0.52	0	0.2	0
Pneus (pièce)	3	30.6	0	0	0	0
Huiles (t)	0.18	19.8	0.2	10	0	0
Ferraille (t)	1.56	37.3	3.62	27.6	1.14	-144.5
Total		6'883.98		8'120.17		6'433.74

Suite à la demande d'un membre du conseil général, un récipient servant à la collecte du sagex a été installé dans le courant du mois de novembre 2021.

Malgré les efforts conséquents de notre employé communal pour veiller à la propreté du site de la déchèterie, la municipalité déplore toujours les nombreux dépôts sauvages d'encombrants et d'électroménager ainsi que les nombreux déchets déposés illégalement dans les bennes et containers.

CONCLUSIONS :

Par ce rapport, la Municipalité espère avoir donné à chaque conseiller un aperçu des tâches qui lui sont dévolues ainsi qu'à son personnel et permis de suivre l'évolution de notre commune.

Villars-Epeney, le 20 juin 2022

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :
Moranne Roulier



La Secrétaire :
Catherine Baudraz

